



COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 13 NOVEMBRE 2014

Présents : Mesdames Christiane DAUNIS, Nadine COULON, Béatrice MARINE, Annie TISSOT, Ghyslaine LESUEUR, Kathleen TOCHEPORT, Alexandra BEAUQUIS.

Messieurs Jean-Pierre LACOMBE, Michel BAUQUIS, Eric CHASSAGNE, Claude BONAMIGO, André VUACHET, Juan-Carlos RUBIO, Nicolas ROUMESTAN, Jean-Marc GATELET et Mickaël BEAUQUIS.

Absents excusés : Mesdames Aline BRIERE (pouvoir donné à Jean-Pierre LACOMBE), Sylviane VEYRAT-CHARVILLON. Monsieur Philippe DE PACHTERE (pouvoir donné à Nadine COULON).

Arrivée de Monsieur Eric Chassagne à 20h20.

ORDRE DU JOUR :

❖ **Approbation du compte-rendu de la séance du 11 septembre 2014.** Ce compte rendu est adopté à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

1. RESSOURCES HUMAINES :

- Compte épargne temps : modification des modalités pour un agent.

Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire de déroger exceptionnellement à une délibération du 20 décembre 2010 concernant les modalités de gestion du Compte Epargne Temps. La situation d'un agent en longue maladie implique une dérogation autorisant l'agent à bénéficier du règlement de ses journées épargnées. Les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité cette dérogation.

- Recensement de la population-création de 4 postes

Monsieur le Maire rappelle que l'enquête de recensement de la population aura lieu du 15 janvier au 14 février 2015 sur la commune. Compte tenu du nombre de logements sur Marcellaz-Albanais, l'Insee préconise l'embauche de 4 personnes pour ce travail de recensement. La création de 4 postes de vacataires est acceptée à l'unanimité.

2. VOIRIE : convention de déneigement de la Commune

Pour faire face à une absence pour maladie d'un agent communal, il est proposé de reconduire la convention pour l'hiver 2014/2015 qui nous lie à un auto-entrepreneur de la Commune pour effectuer une partie du déneigement et du salage de la Commune en complément de l'adjoint technique en fonction. Le tarif horaire est de 45.32€ TTC. Monsieur le Maire est autorisé à 17 voix

pour et une abstention à signer une convention de prestation, dans laquelle sont réunies les modalités d'application de la mission.

3. URBANISME

- Droit de préemption fonds de commerce

Monsieur le Maire informe que Monsieur ARTHAUD Joël, locataire des murs du local commercial, a l'intention de céder son fonds de commerce de bar-restaurant, petite épicerie. D'après le bail commercial, le Conseil Municipal doit se prononcer sur son intention d'exercer ou non son droit de préemption, et décide à l'unanimité de ne pas l'exercer et autorise la cession du fonds de commerce.

- Déclarations en cours

	DOSSIER	DEMANDEURS	PROJET	LIEU	ETAT
PC	PC 074 161 14 X 0018	DUVILLARD Benjamin et REY Jessy	maison individuelle	Le Faubourg	en cours d'instruction
	PC 074 161 14 X 0019	BELLEVILLE Carole	maison individuelle	Oilly	en cours d'instruction
	PC 074 161 12 X 0007-M01 modificatif	FREJNICK Cédric	régularisation pour conformité	Chaunu	accordé le 03/11/2014
	PC 074 161 14 X 0020	LOURENÇO CASAL Joaquim	régularisation garage	Oilly	en cours d'instruction
	PC 074 161 11 X 0011-M01 modificatif	BELLEVILLE Virginie	modification façades	Oilly	en cours d'instruction
DP	DP 074 161 14 X 0034	PEREAUX Frédéric	piscine + modification ouverture	la Radia	accordé le 13/11/2014
	DP 074 161 14 X 0036	PEZET Sébastien	fenêtres de toit	Le Faubourg	demande de pièces en cours
	DP 074 161 14 X 0037	GRUFFAZ Maurice	division en vue de construire	Joudrain	accordé le 04/11/2014
	DP 074 161 14 X 0038	GIROUD Patrick	création d'une chambre supplémentaire	Le Carillon	accordé le 13/11/2014
	DP 074 161 14 X 0039	GOBET Nicolas	fenêtres de toit	Faramaz	en cours d'instruction

4. FONCIER

- Acquisition d'une parcelle de terrain suite à permis d'aménager

Monsieur Michel BAUQUIS, Adjoint au Maire, informe que dans le cadre d'un permis d'aménagement au hameau d'Oilly, une cession gratuite à la commune de 2 parcelles en bordure des route et impasse d'Oilly, appartenant aux Consorts Bornend Girard, avait été décidée pour permettre un aménagement de voirie afin d'améliorer la circulation routière. L'acquisition de ces parcelles pour 1 € symbolique est acceptée à l'unanimité.

- **Enquête publique pour déclassement**

Monsieur Michel BAUQUIS informe que le classement et le déclassement de sections de voies communales (impasse de la Golta et route de Montmasson) sont nécessaires dans le cadre de l'aménagement de sécurité au hameau de Montmasson (amélioration de la circulation et la visibilité dans ce secteur). Le lancement d'une enquête publique est décidé à l'unanimité.

Pour information, l'enquête se déroulera en mairie, **du vendredi 05 au samedi 20 décembre 2014** aux jours et heures habituels d'ouverture. Le commissaire enquêteur recevra en mairie de les vendredi 05 décembre (10 h 30 – 11 h 30) et le samedi 20 décembre 2014 (9 h 30 – 11 h 30).

5. FINANCES

- **Budget Cap Loisirs : décision modificative**

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité une décision modificative budgétaire permettant au service de fonctionner jusqu'à la fin de l'année.

- **Convention CAF – aides spécifiques rythmes éducatifs**

Dans le cadre de la mise en place des rythmes scolaires, la Caisse d'Allocations Familiales peut verser une aide spécifique pour les équipements nécessaires aux nouvelles activités mises en place. Pour ce faire, il est nécessaire de rédiger une convention, acceptée à l'unanimité, dans laquelle sont présentées les modalités d'intervention et de versement de l'aide.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance publique est close à 21 h 45.

Marcellaz-Albanais, le 1^{er} décembre 2014.

Le Maire,

Jean-Pierre LACOMBE